

# PROGRAMME FORMATION CONTINUE

## DEONTOLOGIE : LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE L'AVOCAT

### Renseignements :

ERAGE  
Maison de l'Avocat  
17 bis place du Chapitre  
BP 2044  
51072 REIMS  
Tél. 06 82 63 39 18  
champagne-ardenne@erage.eu

### Durée

6:00 heures

### Spécialisation

Déontologie

### Niveaux :

1. initiation
2. perfectionnement

**Evaluation :** fiche d'évaluation à l'issue de la formation

### Date

Vendredi 16 février 2018

### Horaires

De 9 h à 12 h et  
de 13 h 30 à 16 h 30

### Lieu de la formation

**Hôtel IBIS Styles Reims Centre Cathédrale**  
21 boulevard Paul Doumer - 51100 REIMS

### Intervenant(s)

Maître Monika MAHY-MA-SOMGA  
Avocat au Barreau d'Aix en Provence

**Prérequis :** aucun prérequis

**Méthode pédagogique :** données théoriques et exemples concrets

**Support remis :** Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

### Objectif de la formation :

Comprendre les mécanismes de la responsabilité civile.

### Programme :

#### **PARTIE I – L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

##### **Thème 1 – L'obligation d'assurance**

- 1- Le contrat
- 2- Le refus de garantie

##### **Thème 2 – Les conditions de la responsabilité**

- 1- La faute
- 2- Le lien causal
- 3- Le préjudice

#### **PARTIE II – LES RECLAMATIONS**

##### **Thème 1 – Le traitement des réclamations**

- 1- Les réclamations amiables
- 2- Les réclamations judiciaires

##### **Thème 2 – L'action en responsabilité**

- 1- Les juridictions compétentes
- 2- La prescription de l'action

#### **PARTIE III – LES MESURES PREVENTIVES**

- 1- Les mesures préventives internes
- 2- Les mesures préventives externes

# BULLETIN D'INSCRIPTION DEONTOLOGIE : LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE L'AVOCAT

## A retourner à :

ERAGE  
Maison de l'Avocat  
17 bis place du Chapitre  
BP 2044  
51072 REIMS  
Tél. 06 82 63 39 18  
champagne-ardenne@erage.eu

## Date

Le 16 février 2018

## Horaires

9h-12h et 13h30-16h30

## Durée

6:00 heures

## Lieu de la formation

Hôtel IBIS Styles Reims Centre Cathédrale  
21 Bd Paul Doumer - 51100 REIMS

## Niveau

1. Initiation
2. Perfectionnement

## Spécialisation

Déontologie

## Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

## Formation limitée à :

60 personnes

## Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

## Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)  
(1 chèque par participant)

## Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Case Palais : .....

N° SIRET : .....

Année prestation serment .....

### Profession :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Avocat Salarié | <input type="checkbox"/> Avocat Libéral       |
| <input type="checkbox"/> Jeune Barreau  | <input type="checkbox"/> Magistrat            |
| <input type="checkbox"/> Juriste        | <input type="checkbox"/> Autre, précisez..... |

## ERAGE organisme de formation N° 42670280867

### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.


Fait le ..... à .....

Nom, prénom du signataire : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

*Signature et cachet*

## Coût de la formation :

<b>Avocat et autre public :</b>	<b>210 €</b>
<b>Avocat 2 premières années d'exercice, hors ressort de l'ERAGE :</b>	<b>150 €</b>
 <b>Formations en déontologie (voir rubrique spécialisation) Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE :</b>	<b>Gratuit (limité à 12 heures de formation par an)</b>